

Séance du 12 juillet 2016

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative n° 1
- Indemnité du Trésorier pour l'année 2016
- Délibération : modification des statuts du SE 60
- Questions diverses

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11 -
- Ayant pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 29 juin 2016

Date d'affichage : 29 juin 2016

L'an deux mille seize, le 12 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DESIREST Philippe, Maire.

Présents : Mesdames TRANCHANT Chantal, LOOP Dominique, HINARD Ingrid, et Messieurs BARBIER Patrice, ZION Jean-Pierre, MOUNAIX Patrick, et JANET Benoit.

Absents excusés : DE ARAUJO Cathy - LEDE Dominique
LECHEVIN Cédric (pouvoir à JANET Benoit)

Secrétaire de séance : Madame TRANCHANT Chantal

Décision modificative n° 1 – Acquisition de terrains : vente par les Consorts REGNIER

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les crédits pour l'achat de terrain au compte 2111 sont insuffisants et qu'ils ne permettent pas d'émettre les mandats correspondant au règlement cet achat auprès du notaire

Afin de pouvoir mandater cette dépense, le conseil municipal décide de voter le mouvement de crédit suivant :

Compte 615221 (entretien bâtiments publics)	- 1 192 €
Compte 2111 opération 117 (terrains nus)	+ 1 192€
Compte 021 (virement de la section de fonctionnement)	+ 1 192 €
Compte 023 (virement à la section d'investissement)	+ 1 192 €

Le conseil municipal décide en conséquence de voter le virement de crédit suivant.

Indemnité du trésorier pour l'année 2016

Mr le Maire présente l'état liquidatif concernant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Mr le Maire explique que Mme PICHARD est partie de la Trésorerie et de fait elle demande son indemnité pour le 1^{er} semestre 2016. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas allouer cette indemnité pour le 1^{er} semestre 2016.

Délibération : SE 60 – Modification statutaire

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin 2016 relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

modifiant l'article 4 des statuts relatif aux compétences optionnelles

modifiant l'article 5 des statuts relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens

modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Energie

modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

Questions diverses

- Mr le Maire évoque le problème du SIRS de TILLE, GUIGNECOURT, MAISONCELLE SAINT PIERRE et FONTAINE ST LUCIEN lorsque des enfants hors commune du regroupement sont scolarisés pour des raisons personnelles dans le regroupement. Il précise que les frais de scolarité sont à la charge des communes.
- Mr le Maire fait le compte rendu de la réunion avec la gendarmerie. Le conseil envisage de mettre en place la procédure de constat et verbalisation des usagers de la route qui ne respectent pas le code de la route notamment le non-respect des « stop » dans la commune.
- Mr JANET signale que des communes autour de Guignecourt ont eu des cambriolages et il demande si des cambriolages ont été signalés récemment sur la commune. Mr le Maire n'a pas eu d'information dernièrement. Mais il est rappelé qu'il faut rester vigilant et encore plus en période de vacances.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 00.